

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 10 octobre 2023</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2023 Reçu en préfecture le 20/10/2023 Publié le  ID : 074-200070852-20231010-CC_128_2023-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 25 Suppléants : / Absents : 11 Pouvoir : 3 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N°CC 128/2023</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-trois</b>, le <b>10 octobre</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 04 octobre 2023</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, David BANANT, Vincent DUTOIT, Didier GALMICHE, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sylvie TARAGON à Paul RANNARD, Bernard REVILLON à David BANANT, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Didier GALMICHE est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : TOURISME – Convention de financement de la base de loisirs à Seyssel (phase 1) avec la CNR.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Ussets et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-4 et 6-3-3,

Vu la délibération n°CC 159-2020 du 13 octobre 2020 portant sur le plan de financement de la base de loisirs à Seyssel.

Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône a entrepris la requalification de la base de loisirs de Seyssel et notamment la construction d'un bâtiment intercommunal pour la base nautique.

Le Vice-président rappelle la nature du projet et la demande de soutien financier à la CNR dans le cadre du plan 5 Rhône.

Le Vice-président donne lecture de la convention annexée à la présente délibération et indique que le financement octroyé par la CNR est de 89 914 €.

Le Vice-président propose aux Conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer la convention de financement avec la CNR.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat pour le financement de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) dans le cadre du plan 5 Rhône concernant la première phase de réaménagement de la base de loisirs à Seyssel, annexée à la présente délibération.

**NOTIFIE** cette délibération à la CNR.

**NOTIFIE** cette délibération au Centre des finances publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le secrétaire de séance,

Didier GALMICHE



**Pour extrait conforme,**

Le Président,

Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*